



DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

La prise en charge partielle des frais de transport est calculée sur la base du nombre de zones traversées pour effectuer le trajet de la résidence habituelle au lieu de travail dans le temps le plus court, même en cas de souscription à l'abonnement "toutes zones".

1^{ère} demande

Renouvellement (mêmes zones)

Changement de zones

NOM : PRENOM :

N° INSEE :

AFFECTATION :

GRADE : DISCIPLINE :

QUESTIONNAIRE A SERVIR PAR L'AGENT

DOMICILE HABITUEL

N° TYPE DE VOIE :

COMMUNE :

CP BUREAU DISTRIBUTEUR

LIEU DE TRAVAIL

N° TYPE DE VOIE :

COMMUNE :

CP BUREAU DISTRIBUTEUR

ARRET, STATION OU GARE DESSERVANT : * votre domicile :

* votre lieu de travail :

COCHEZ LA OU LES CASES CORRESPONDANT A VOTRE SITUATION

- Agent résidant dans la zone de compétence des transports parisiens.
 Agent résidant hors de la zone de compétence des transports parisiens.

NAVIGO SEMAINE
 MOIS
 ANNUEL } ZONES : de à

AUTRE ABONNEMENTS – MONTANT A PAYER.....€
(Fréquence, Annuelys, service public de location de vélos...)

Je déclare :

- que mon transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail n'est pas assuré par l'administration ;
- que je ne suis pas logé(e) par l'administration à proximité immédiate de mon lieu de travail ;
- que je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir concernant ma résidence habituelle, mon lieu de travail, ou les moyens de transport utilisés.

A, le

VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT
ET CACHET

SIGNATURE DE L'AGENT

IMPORTANT

Fausse déclaration : Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner l'application des sanctions disciplinaires prévues au titre V du statut général des fonctionnaires, voire des sanctions pénales (loi n° 68 490 du 31 juillet 1968).

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

Nom, Prénom de l'agent :

.....

Grade :

Discipline (le cas échéant) :

N°INSEE :

Service Gestion :

Justificatifs àagrafer dans l'ordre chronologique

Services gestionnaires des traitements

Les traitements de l'ensemble des personnels du 2nd degré sont gérés au Rectorat, 3 boulevard de Lesseps, 78017 VERSAILLES CEDEX

RECTORAT				
Division	Service	Catégorie de personnels	Téléphone	Courriel
DE (Division de l'encadrement)		Personnels de direction Personnels d'inspection Emplois fonctionnels	01 30 83 45 94	ce.de@ac-versailles.fr
DPE (Division des personnels enseignants)	DPE 2	Professeurs contractuels		ce.dpe2@ac-versailles.fr
	DPE 4	Enseignants EPS CPE PSYEN 1 ^{er} et 2 nd degré PEGC		ce.dpe4@ac-versailles.fr
	DPE 5	Professeurs de lycées professionnels		ce.dpe5@ac-versailles.fr
	DPE 6	Enseignants : Lettres classiques et modernes, Histoire Géographie	01 30 83 41 41	ce.dpe6@ac-versailles.fr
	DPE 7	Enseignants des Disciplines scientifiques		ce.dpe7@ac-versailles.fr
	DPE 8	Enseignants des Langues vivantes		ce.dpe8@ac-versailles.fr
	DPE 9	Enseignants : Philosophie, SES, Arts Plastiques, arts appliqués, Documentation, Education Musicale, SII, Eco Gestion, STMS, Technologie, Ingénierie de formation		ce.dpe9@ac-versailles.fr
DPATS (Division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé)	DPATS 1	SAENES Attachés		ce.dpats1@ac-versailles.fr
	DPATS 2	ADJENES, ATEE		ce.dpats2@ac-versailles.fr
	DPATS 3	Personnels médico-sociaux	01 30 83 42 01	ce.dpats3@ac-versailles.fr
	DPATS 4	ATRF ITRF Techniciens IGE IGR		ce.dpats4@ac-versailles.fr
	DPATS 5	Agents non titulaires et apprentis		ce.dpats5@ac-versailles.fr
DEEP (Division des établissements d'enseignement privé)		Personnels enseignants des établissements d'enseignement privé 1 ^{er} et 2 nd degrés sous contrat	01 30 83 42 71	ce.deep@ac-versailles.fr